

Comité de pilotage élargi pour l'égalité professionnelle

Lundi 19 novembre 2012 - Conseil régional du Centre

En présence de Madame la Ministre Najat VALLAUD-BELKACEM,

Ministre des droits des femmes, Porte-parole du gouvernement

Objectifs de la réunion :

- Lancement et échanges sur l'expérimentation régionale pour l'égalité professionnelle
- Signature de la convention de partenariat Etat / Région Centre pour l'égalité professionnelle.

1/ Cadrage de l'expérimentation pour l'égalité professionnelle F/H

François BONNEAU, Président de la Région Centre, ouvre le premier de comité de pilotage pour l'égalité professionnelle en rappelant que la Région Centre est engagée depuis plusieurs années sur ce sujet, notamment au travers de la *charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale* et du plan d'actions qu'elle a adopté en application de cette charte. Un certain nombre d'actions sont d'ores et déjà engagées, en particulier à destination des jeunes pour encourager l'égalité et la double mixité dans l'orientation scolaire et professionnelle.

C'est au titre de cet engagement, partagé fortement avec le CESER, que la collectivité a été sollicitée par l'Etat pour engager une expérimentation visant à passer un nouveau cap, à formaliser les partenariats au travers d'une *convention cadre* pour concrétiser l'égalité sur les territoires. Les principaux objectifs choisis en région pour l'expérimentation seront les suivants :

- Réduire et/ou prévenir l'éloignement de l'emploi des personnes ayant arrêté durablement de travailler pour élever leurs enfants, afin de sécuriser les parcours professionnels de l'ensemble des actifs concernés (approche individuelle, sous le pilotage de la Région) ;
- Faciliter les carrières professionnelles des femmes en incluant les questions des conditions de travail et d'organisation des temps de vie, et en mobilisant tous les acteurs de l'entreprise, en particulier dans les TPE-PME (approche collective, sous le pilotage de l'Etat).

La présence de nombreux acteurs aujourd'hui, de par la diversité de leurs compétences, est primordiale pour appréhender l'incidence d'un congé parental sur les parcours professionnels des individus et analyser les perspectives d'action.

Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre des droits des femmes et porte-parole du gouvernement, remercie F BONNEAU pour son accueil à la Région et l'ensemble des personnes présentes pour leur participation. Le Ministère aux droits des femmes réapparaît, après 26 ans d'absence, pour souligner la nécessité d'avancer sur ce sujet et tout particulièrement en matière d'égalité professionnelle, la vie professionnelle étant source d'autonomie et donc d'égalité. Placé au cœur de la Grande conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012, le diagnostic conduit avec les partenaires sociaux en matière d'inégalités est patent : les femmes gagnent en moyenne 27 % de moins que les hommes. Si le tiers de ses écarts relèvent de discriminations à l'état brut, le reste s'explique par des inégalités structurelles à l'emploi : les femmes prennent majoritairement les temps

partiels et sont donc moins payées ; elles travaillent dans un nombre restreint de secteurs professionnels, moins valorisés en termes de rémunération ; l'articulation des temps de vie - personnels et professionnels - pèsent majoritairement sur leurs épaules puisqu'elles représentent 97% des « congés parentaux ». Différents leviers existent pour avancer :

- la *loi* en est un, des décrets d'application seront pris pour passer à l'acte sur l'égalité salariale, en s'appuyant sur l'intervention des DIRECCTE ;
- les partenaires sociaux conduisent une *négociation* qui devra aboutir avant mars 2013 ;
- enfin, *l'innovation* permet de tester des réponses : des expérimentations sont mises en place dans neuf territoires d'excellence, pour inventer de nouvelles réponses aux enjeux de l'égalité professionnelle, grâce au volontarisme et à la mise en synergie des acteurs. Si elles portent leurs fruits, ces réponses pourront ensuite être généralisées à un niveau national.

2/ Echanges avec le comité de pilotage régional élargi

Les participants au comité de pilotage élargi sont invités à prendre la parole. La Ministre des droits des femmes répond aux interrogations exprimées.

Véronique DE MAGY, représentante de la CFTC, questionne en premier lieu la structure hiérarchique des entreprises, qui complexifie l'accès des femmes aux postes d'encadrement ; dans un second temps est questionné un éventuel projet gouvernemental sur le congé de paternité.

- **Réponse de Mme la Ministre :** Le Rapport de situation comparé (RSC) revêt actuellement un intérêt limité, parce que les entreprises retiennent les indicateurs qui les arrangent. Il est primordial de retravailler sur la liste des indicateurs retenus, pour permettre d'élaborer un véritable diagnostic sur les salaires, les progressions de carrière, l'accès aux responsabilités dans l'entreprise, etc. De plus, les femmes qui sont absentes à certains moments clés de la carrière pour un congé parental, passent à côté des opportunités : un entretien doit leur être proposé pour anticiper leur retour et leur progression dans l'entreprise, afin de les faire sortir d'une « trappe à la non progression ». Par ailleurs, les entreprises de moins de 50 salarié-e-s - qui ne sont pas soumises aux mêmes obligations au regard du RSC et de la négociation collective - doivent être accompagnées par l'Etat pour progresser en matière d'égalité F/H ; on doit aussi s'appuyer sur les entreprises qui sous-traitent auprès de PME, ces dernières pourraient bénéficier des outils et formations mises en place dans les plus grandes entreprises, par une mutualisation des actions. Enfin, le Ministère est en train de travailler sur la question du congé parental, et l'expérimentation qui s'engage en région Centre y contribuera fortement.

Jacqueline BONNEAU, présidente de l'Union régionale des CIDFF, demande quelle est la place des réseaux associatifs dans ce partenariat.

- **Réponse de Mme la Ministre :** Le rôle des associations est éminemment précieux, on ne peut se passer de leurs compétences et savoir-faire. Tout ne peut pas être demandé et attendu à Pôle emploi.

Gilles LORY, représentant de la CFDT, rappelle que les textes législatifs existent en matière d'égalité, de même que des stratégies régionales intégrant l'égalité comme le Contrat de plan régional pour le développement des formations professionnelles, mais qu'ils restent insuffisants pour concrétiser un dialogue social sur l'égalité dans les entreprises : des formations devraient être mises en place au bénéfice des instances représentatives du personnel qui ne maîtrisent pas toujours les mécanismes de la même manière. Par ailleurs, la question des temps partiels majoritairement subis par les femmes (notamment dans les secteurs des services et de la propreté), mériterait également d'être travaillée.

- **Réponse de Mme la Ministre :** En effet, la qualité du dialogue social doit être encouragée et promue dans l'entreprise, c'est un véritable levier pour concrétiser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Jean-Claude GALERNE, président de la CFE CGC, souligne la problématique de la pauvreté des femmes, en particulier en zone rurale.

Fatim LABIB, présidente de la section égalité mixité et lutte contre les discriminations du CESER, met en exergue la situation des familles monoparentales, qui, pour nombre d'entre elles, sont portées par des femmes se trouvant dans une grande pauvreté et une vulnérabilité accrue.

- **Réponse de Mme la Ministre :** Les femmes subissent plus souvent le chômage, les horaires atypiques, les temps partiels... avec leurs effets désastreux sur les retraites. Au niveau national s'engage un travail de fond dans les secteurs de la propreté, du commerce et de la grande distribution, là où ces situations sont pléthores : il s'agit de susciter des évolutions concrètes, tant sur les horaires et l'organisation d'une semaine type, qu'en matière d'information sur les droits à la retraite.

3/Présentation des axes de l'expérimentation et signature de la Convention cadre

Michèle MARCHAIS, directrice adjointe du pôle travail à la DIRECCTE, présente les actions qui vont être conduites sur *l'aspect collectif de l'expérimentation*, par l'Etat en articulation avec la Région :

- Analyser des accords d'entreprises signés en région Centre afin de repérer et de valoriser les bonnes pratiques.
- Elaborer un plan d'action de l'inspection du travail pour contrôler et accompagner les négociations sur l'égalité professionnelle, pour faire en sorte que les entreprises remplissent leurs obligations légales en matière d'égalité F/H.
- Mettre en place des ateliers de l'égalité professionnelle destinés aux partenaires sociaux et aux acteurs socio-économiques (associations de DRH, clubs d'entreprises etc...) dans les bassins d'emploi sélectionnés. Ces ateliers doivent permettre d'échanger et d'ouvrir le champ de la négociation de façon précise sur les questions du déroulement des carrières professionnelles. Les sujets suivants seront abordés de façon concrète : l'organisation des temps de travail et de l'articulation avec la vie familiale, les conditions de travail, la promotion professionnelle et l'accès à la formation, les congés liés à la maternité et à l'éducation des enfants.

Gisèle QUERITE, conseillère régionale en charge de l'égalité Femmes / Hommes et de la lutte contre les discriminations, rappelle que cette nouvelle expérimentation s'inscrit dans la continuité du travail déjà engagé depuis 2004 par le Conseil régional, qui s'est formalisé dans un plan d'actions de la Région s'adressant aux agents de la Région comme aux habitants. La dynamique pour atteindre l'égalité ne peut et ne pourra être conduite sans la force et le maillage territorial incarnés par les réseaux associatifs, auxquels les soutiens doivent être maintenus. Les actions qui vont être conduites par la Région, en articulation avec l'Etat et les différents partenaires compétents, *au bénéfice direct des individus*, visent à faciliter et accompagner le retour à l'emploi des personnes ayant arrêté de travailler pour élever leurs enfants.

- Une étude devra être conduite pour construire un diagnostic quantitatif et qualitatif des personnes concernées en région Centre, quelle que soit leur situation face à l'emploi.
- La Région mobilisera ses leviers en termes de formation professionnelle, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, pour construire et mobiliser une formation individualisée et adaptée. Le congé parental a un impact à court et moyen terme sur le déroulement des carrières professionnelles, un effet qu'il faut neutraliser si l'on veut permettre à chacun-e de trouver sa place dans la vie économique de notre région... la formation, sous toutes ses formes, peut être une clé pour sécuriser les parcours professionnels, contribuer au mieux à une remobilisation sur-mesure, en accompagnant les personnes concernées sans les stigmatiser. Il faut se saisir de la période du « congé parental » comme d'une riche opportunité pour consolider et sécuriser un parcours professionnel. Les problématiques des modes de garde, de la mobilité devront également être appréhendées en termes d'aménagement du territoire par des actions d'accompagnement renforcé.
- Enfin, il faut provoquer une plus grande prise de responsabilité de la part des hommes dans la vie de famille et plus largement dans l'égalité professionnelle, qui ne peut se construire sans eux.

François BONNEAU, Président de la Région Centre, insiste sur l'importance de ce comité de pilotage pour engager et conduire l'expérimentation, il remercie à nouveau l'ensemble des participants pour leur participation active aux actions qui seront mises en place.

La Convention cadre pour l'égalité professionnelle est ensuite signée par le Président du Conseil régional du Centre, le SGAR représentant le Préfet de région, ainsi que par la Ministre aux droits des femmes (cf. Convention en pièce jointe). Ils quittent la salle pour se rendre au point presse.

4/ Les suites de ce 1er comité de pilotage pour l'égalité professionnelle

Les échanges se poursuivent avec les participants, animés conjointement par **Gisèle QUERITE, conseillère régionale déléguée pour l'égalité**, accompagnée d'**Anne AUDOUIN, cheffe de projet égalité pour la Région**, et par **Gyslaine JARMAKOWSKI, déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité pour l'Etat**.

Cette expérimentation sera conduite en co-pilotage : l'« axe collectif » sera piloté par l'Etat (DRDFE et DIRECCTE) et l'« axe individuel » par la Région. **Deux groupes de travail thématiques se réuniront donc le 17 décembre 2012 pour construire le plan d'actions sur chacun de ces axes. Les participants au comité de pilotage sont invités à se positionner sur l'un ou l'autre des groupes de travail.**

Des précisions sont attendues pour le financement de l'expérimentation, puisque des fonds européens seront mobilisés au niveau national au bénéfice des neuf expérimentations régionales engagées sur les territoires. De la même manière, les territoires d'expérimentation restent à définir. Ces éléments permettront de construire plus précisément le plan d'actions.

Le travail d'étude peut cependant d'ores et déjà être engagé, car il permettra de constituer un premier temps de diagnostic indispensable, tout particulièrement pour le volet individuel de l'expérimentation. Il est précisé que cet axe vise toutes les personnes – femmes ou hommes - ayant arrêté de travailler à un moment donné pour élever leur enfant et qui sont susceptibles de rencontrer des difficultés pour un retour à l'emploi, qu'il s'agisse de demandeur d'emploi, de salarié-e-s ou bien encore de bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS, API...): tous n'ont pas les mêmes problématiques, mais il est certain qu'un arrêt de plusieurs mois voire de plusieurs années, quand on devient parent, crée un re-positionnement face à son emploi et à l'emploi en général.... Un travail de cartographie des dispositifs existants sur les territoires peut également être engagé, car il semble opportun de partir du droit commun et des actions déjà testées sur les territoires, pour appréhender les éventuelles prestations manquantes.

Jacqueline BONNEAU, présidente de l'Union régionale des CIDFF, précise que ces Centres d'information aux droits des femmes et des familles, exercent leurs missions sur les territoires tant en matière d'accès aux droits, que de promotion de l'égalité professionnelle et de lutte contre les stéréotypes. Cette « offre de service » peut être mobilisée sur le volet individuel comme collectif de l'expérimentation.

Elisabeth BASTID, représentante de la CAF du Cher, précise qu'une expérimentation est mise en place sur le Cher pour accompagner les femmes bénéficiaires du RSA, en particulier au regard des modes de garde, au travers d'un Pacte territorial d'insertion.

L'intérêt d'un travail d'état des lieux recensant les dispositifs de ce type est souligné, pour générer leur plus grande connaissance et articulation.

Prochaines échéances pour construire et engager le plan d'actions:

- **Groupe de travail sur le volet individuel : 17 déc. 2012 matin**
- **Groupe de travail sur le volet collectif : 17 déc. 2012 après-midi**

Avec la participation exceptionnelle de :

Madame la Ministre des droits des femmes, Najat VALLAUD BELKACEM, et de son cabinet
Madame la Ministre malienne de la promotion de la femme, Ichata ALWATA
La consule générale du Maroc à Orléans, Chafika EL HABTI

Participant-e-s :		
AGEFOS-PME Centre	LOISEAU Eve	Chargée de projet
ANDRH ORLEANAIS	BOUILLEAU Michel	Président
APEC	TROUSSEAU Yves	Responsable relation entreprises
ARACT Centre	LAUR Patrice	Directeur
CAF de l'Indre	LACROIX Guillaume	Directeur
CAF d'Eure et Loir	GRETHEN Thierry	Directeur
CAF d'Indre et Loire	BESSON Sylvaine	Directrice
CAF du Cher	BASTID Elisabeth	Directrice
CAF d'Eure et Loir	BOULANGER Adeline	Directrice Adjointe
CAF d'Orléans	BAUDEZ Jean-Marc	Directeur
CAF de Loir-et-Cher	CORRE Stéphane	Sous-Directeur Pôle allocataires
CAF de Loir-et-Cher	PREVOTAT Jean-Yves	Directeur
C.F.E.-C.G.C.	GALERNE Jean-Claude	Président
C.F.E.-C.G.C.	LEGAC Béatrice	Représentante
C.F.T.C. Centre	LECERF Christine	Présidente
C.F.T.C. Centre	DE MAGY Véronique	Représentante
CESER	LABIB Fatim	CESER, Pte section égalité mixité LCD
Conseil Général Indre-et-Loire	BOULANGER Christophe	Conseiller général
Conseil Général du Cher	CAMUZAT Maxime	Vice-Président
Conseil Général du Cher	BAUDOUIN Christine	Chargée de mission égalité
Conseil Régional du Centre	AUDOUIN Anne	Cheffe de projet égalité
Conseil Régional du Centre	BONNEAU François	Président
Conseil Régional du Centre	BRODARD Martine	Directrice DCSPFE
Conseil Régional du Centre	FRANCOIS Antoine	Directeur de cabinet
Conseil Régional du Centre	FREDON Sylvie	Directrice adjointe de cabinet
Conseil Régional du Centre	GADOU Caroline	DG Education, Formation
Conseil Régional du Centre	GAUDRON Isabelle	Vice-présidente
Conseil Régional du Centre	GOUGIS Laurent	Directeur adjoint des lycées
Conseil Régional du Centre	HARCHI Saadika	Conseillère régionale, Pte 8è commission
Conseil Régional du Centre	MIALOT Marie-Madeleine	Vice-présidente
Conseil Régional du Centre	MORIN Bruno	Directeur des formations professionnelles
Conseil Régional du Centre	PARIS Caroline	Conseillère du cabinet
Conseil Régional du Centre	QUERITE Gisèle	Conseillère régionale déléguée
DIOR	BONGIBAULT Nathalie	Responsable RH
DIRECCTE	GARDIN Dorine	Directrice adjointe du pôle 3E
DIRECCTE	MARCHAIS Michèle	Directrice adjointe du pôle Travail
FAGOR BRANDT	GRUET Karine	Responsable RH

GIP alfa centre	BOTTON Eric	Directeur opérationnel
GIP ALFA CENTRE - ORFE	ROCHARD Marie-Béatrice	Directrice ORFE
Laiterie	ROBINEAU Christel	Directrice des ressources humaines
MEDEF Centre	BOUSSEL Bruno	Délégué régional
OPCALIA Centre	BAILLER-GEON Pascal	Directeur
ORS du Centre	LECLERC Cécile	Directrice
Pôle Emploi Centre	VERMOREL Jean-Marc	Directeur régional
Rectorat	HAUCHECORNE Sylvie	Responsable du SAIO
Rectorat	RICHARD Evelyne	Provisur, chargée de mission égalité
Rectorat	REYNIER Marie	Recteur
Rectorat	GERVAIS Hélène	IEN-IO 37
SGAR	DE GESTAS Philippe	SGAR
SGAR	JARMAKOWSKI Gyslaine	DRDFE
Société MAQUET	MANZANO Dominique	Représentante de la DRH
U.R. F.O. du Centre	MAZZOCATO Thierry	Secrétaire régional
U.R. F.O. du Centre	LEVEILLE Christophe	Secrétaire adjoint
UPA Centre	TOMASI Yves	Secrétaire général
URCIDFF	BONNEAU Jacqueline	Présidente
URCIDFF	CABERTY Elodie	Chargée de mission
Villes au Carré	DUBLANCHE Cécile	Directrice

Photographie de Géraldine ARESTEANU

